

## COMMUNIQUE DE PRESSE

1er septembre 2023

Les annonces faites par Elisabeth BORNE ce 31 août, laissent les sages-femmes dans un flou qui n'est, hélas, que trop fréquent.

Profession médicale, le métier de sage-femme est le seul à être écarté du statut des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques à l'hôpital. Nous ne pouvons donc prétendre aux revalorisations prévues pour ce statut.

Dans son intervention, la première ministre a cité les infirmiers et les aides-soignants comme bénéficiaires, doit-on en déduire que les sages-femmes des hôpitaux en seraient écartées ?

Pour rappel, la profession de sage-femme subit un manque d'attractivité, notamment hospitalier, qui provoque des fermetures de maternités par pénurie de professionnelles.

Depuis des années, nous demandons à rejoindre nos confrères et consœurs médicaux dans un statut adapté à nos compétences et aux exigences médicales de notre profession, conditions indispensables pour redonner de l'attractivité à notre métier.

Nous attendons une prise de position de la première ministre pour affirmer l'attention qu'elle porte à la profession de sage-femme en annonçant des mesures ambitieuses notamment pour les sages-femmes hospitalières.

Nous accueillons actuellement de futur.e.s sages-femmes dans nos lieux de formation qui s'engagent pour un cursus de 6 années vers un doctorat en maïeutique, nous nous devons de leur préparer des conditions d'emploi à la hauteur de ce niveau de formation.

Contact presse Caroline COMBOT, Présidente : 0682142914